

UN LIBRARY

DEC 22 1976



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.
LIMITEE

A/C.5/31/L.58
20 décembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Trente et unième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 99 b) de l'ordre du jour

LOCAUX DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

Utilisation des locaux à usage de bureaux et des installations de
conférence au Centre du Donaupark à Vienne

Mexique : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Prend acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur l'utilisation des locaux à usage de bureaux et des installations de conférence au Centre du Donaupark à Vienne 1/ et du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 2/,

1. Accepte que l'Organisation des Nations Unies reprenne la tour A-2 du Centre du Donaupark à Vienne et, à cet égard, autorise le Secrétaire général à prendre les arrangements appropriés avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Gouvernement autrichien;

2. Décide de prier le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session, conformément aux directives figurant au paragraphe 4 de la résolution 3529 (XXX), des propositions concrètes révisées qui permettent d'atteindre l'objectif énoncé au paragraphe 11 de son rapport et qui soient compatibles avec ce qui est dit au paragraphe 16, et de prendre en considération les observations formulées à la trente et unième session de l'Assemblée générale au cours du débat sur la question.

1/ Document A/C.5/31/34.

2/ Document A/31/452.